

Communiqué

Force-Ouvrière signe l'accord Harcèlement et Violence au travail

A l'occasion de sa réunion du 19 avril 2010, le Bureau Confédéral de Force-Ouvrière a décidé de signer l'accord national interprofessionnel du 26 mars 2010 sur le harcèlement et la violence au travail.

Pour Force-Ouvrière cet accord, après celui de 2008 sur le stress, marque une nouvelle étape pour la prise en compte des risques psychosociaux dans le cadre du contrat collectif de travail.

L'accord met en place une démarche de prévention contre le harcèlement et la violence au travail et complète la démarche engagée avec l'accord sur le stress, en vue de lutter contre les risques psychosociaux en milieu professionnel.

Force-Ouvrière a revendiqué et obtenu pour que soit reconnu dans l'accord un lien avec des situations d'organisation et d'environnement de travail pouvant être à l'origine de harcèlement et de violence.

Force-Ouvrière trouve également satisfaite sa revendication d'un renvoi aux branches professionnelles pour négocier avec les organisations syndicales la concrétisation de l'accord interprofessionnel dans trois domaines :

- ▶ Formation des managers des entreprises ;
- ▶ Mise en place des mesures préventives en cas de réorganisation, restructuration ou changement de périmètre de l'entreprise ;
- ▶ Prise en compte de l'accord dans les TPE/PME.

Paris, le 20 avril 2010

Contact : Jean-Marc BILQUEZ

☎ : 01.40.52.83.80